

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR
LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

14. Résolution sur le Parc national de l'Equateur en ECUADOR

Ayant pris connaissance avec plaisir de l'attitude pleine de sagesse du Gouvernement équadorien en ce qui concerne la conservation de la nature. attitude si bien illustrée par l'appui qu'il a apporté à la Fondation Charles Darwin pour les Galapagos, la

8° Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

salue le projet d'enquête préliminaire sur la conservation des ressources naturelles du territoire continental de l'Ecuador, projet patronné par l'UICN avec la collaboration du Programme Biologique International et du World Wildlife Fund, accueille favorablement la proposition d'envisager la création d'un parc national qui protégerait les différents habitats naturels de l'Ecuador. du Pacifique au Bassin amazonéen, et demande au Gouvernement équadorien d'apporter toute l'assistance nécessaire à cette enquête dont le but ultime est d'évaluer sur le plan scientifique et technique l'état actuel des ressources naturelles du pays pour le plus grand bénéfice futur du peuple de l'Ecuador.